

Mairie de CHARTAINVILLIERS

28130

Téléphone: 02 37 32 32 91

Email : mairie.chartainvilliers@wanadoo.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération n° 01 / 2025

OBJET :

INDEMNITE DE GARDIENNAGE

Date de la convocation
du Conseil Municipal :

27 Février 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212800841-20250306-01-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/03/2025

Certifié exécutoire
Compte tenu de sa
Réception en Préfecture
Et de sa publication

L'an deux mil vingt-cinq le six mars 2025 à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain BOUTIN, Maire.

Étaient présents : Mesdames Janine CHEUL, Dominique LEJEUNE et Cécile DE BEIR et Messieurs Fabrice TANTY, Didier VERNIOL, Guy BOUAZIZ, Serge DROIT et David CHOLLEY

formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Danièle BENOIST (pouvoir donné à Mme LEJEUNE), Mr GARNIER (pouvoir donné à Mr BOUTIN)

Monsieur Fabrice TANTY a été élu secrétaire de séance

Le maire rappelle aux conseillers que, depuis 2017 l'indemnité de gardiennage versée au groupement paroissial est de 90 euros mais qu'elle n'a pas été versée en 2024 par oubli

Il propose de verser cette année la somme de 200 euros qui couvrira l'année 2024 et l'année 2025

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL,

. DONNE UN ACCORD UNANIME pour verser au groupement paroissial une indemnité de gardiennage de 200 euros pour l'année 2024 et l'année 2025.

Les crédits nécessaires sont prévus au compte 6282.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Le Maire

